

N° SIRET : 260 711 148 000 15

N° DECLARATION D’ACTIVITE : 84070106907

Certifié Datadock

**Attestation de Formation spécialisée aux Gestes et Soins d’Urgence en Situation Sanitaire Exceptionnelle**

Dates et tarifs :

nous consulter

Nombre de participants : 6 à 12 personnes

Lieu :

CESU 07

Résidence Hospitalière du Montoulon – Rue des anciens combattants d’Afrique du Nord

07007 Privas

(Résidence accessible aux PMR)

Contact :

Coordinatrice pédagogique :

Delphine OLLIVIER

Tél. : 04.75.20.23.38

Mail : cesu07@ch-privas.fr

Horaires :

09:00 – 12:30 et

13:30 – 17:00

Durée :

14 heures réparties sur

2 journées

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Public cible :**Professionnels de santé et personnels des établissements de santé ou des établissements médico-sociaux qui ont un rôle identifié dans le cadre du plan blanc ou du plan bleu de leur établissement.**Pré requis :** Etre titulaire de l’AFGSU 1 ou 2 ou du module décontamination hospitalier d’urgence et moyens de protection individuel et collectif NRC.(Impératif : pour passer l’annexe 8 il faut avoir déjà fait l’annexe 7 et pour passer l’annexe 9 il faut déjà avoir fait l’annexe 8)**Textes règlementaires :**Arrêté du 24 avril 2012 ;Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence ;Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l’arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence. |
| Pour l’adaptation de nos formations aux personnes en situation de handicap merci de nous contacter | **Objectifs pédagogiques :** L’attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d’urgence en situation sanitaire exceptionnelle a pour objet l’acquisition de connaissances nécessaires pour intervenir en cas de situation sanitaire exceptionnelle en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques.**Contenu pédagogique :** **La formation comporte 12 annexes :** **Les annexes 1 et 2 sont délivrés respectivement avec les AFGSU 1 ET 2** **Les autres annexes sont enseignées séparément à la demande des participants suivants leurs fonctions et leurs modes d’exercices comme spécifiés au journal officiel du 06 juillet 2021 et l’arrêté du 16 mars 2021 pour l’annexe 12** **OBJECTIFS GÉNÉRAUX :**Connaitre les grands principes de la gestion d’une situation sanitaire exceptionnelle : Organisation sanitaire, organisation des différents plans (ORSEC, ORSAN, Plan Blanc, Plan Bleu). Identifier son rôle au sein de l’établissement. L’accueil et la gestion d’un grand nombre de victimes contaminés ou non.Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la mise en œuvre d’une unité de décontamination hospitalière en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques. **Les annexes 1 et 2 sont délivrés respectivement avec les AFGSU 1 ET 2** **Annexe 3 :**Module prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier.**Annexe 4 :**Module accueil massif de victimes NON CONTAMINEES en établissement de santé.**Annexe 5 :**Module stratégie médicale de « damage contrôle ».**Annexe 6 :**Module urgences médico-psychologique (CUMP).Module en cours d’élaboration ; pas encore enseigné.**Annexe 7 :**Module décontamination hospitalière d’urgence et moyens de protection individuels et collectifs Nucléaire, Radiologique Chimique (NRC)**Annexe8 :**Module décontamination hospitalière approfondie.**Annexe9 :**Module prise en charge des patients victimes d’agents nucléaires, radiologiques et chimiques.**Annexe 10 :**Module prise en charge des patients suspects d’infections liées à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé.**Annexe 11 :**Module prise en charge des patients atteints d’infections liées à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé de référence.Le CESU 07 n’est pas concerné et n’enseigne pas ce module.**Annexe 12 :**Module soins critiques en situation sanitaire exceptionnelle.Module en cours d’élaboration ; pas encore enseigné.**OBJECTIFS GÉNÉRAUX**Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la mise en œuvre d’une unité de décontamination hospitalière en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques.**ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES*** Exploration des connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster ;
* Techniques de découverte, tâtonnement, confrontation des raisonnements, rajustement des connaissances scientifiques ;
* Groupe d’analyse de pratiques ;
* Analyse d’actualités.

**METHODE MOBILISEE*** Prévention des risques d’abandon ou de décrochage : réactivation et valorisation des acquis (retour d’expérience).
* Sensibilisation et reconnaissance des SSE dans le cadre professionnel ;
* Débriefing de certaines situations sanitaires exceptionnelles déjà vécues (canicule, grand froid…).

**MODALITE D’ÉVALUATION*** Mise en situation, analyse avec les participants ;
* Réalisation de gestes techniques (habillage/déshabillage/décontamination) ;
* Synthèse et analyse collective des bilans individuels.

**SANCTION DE FORMATION**A l’issue de la formation et après validation il sera délivré une attestation de formation aux gestes et soins d’urgence spécialisée aux gestes et soins d’urgence en situation sanitaire exceptionnelle relatif à l’annexe dispensé d’une durée de validité de 4 ans**Intervenants :** * Dr Jean-Luc HYPOLITE, médecin urgentiste SMUR
* Pascal AERA, infirmier SMUR, formateur du CESU 07

**Coordonnateurs :*** Docteur Lazhar CHELIHI, Médecin responsable du CESU 07
* Madame Nathalie PERREIRA, Cadre de santé IDE du CESU 07

 MAJ 24/03/2022 |